



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Le Cabinet

COMMUNIQUÉ N° 0031 /CAB/ME/MIN/J&GS/2026

Arrestation de Mme Denise Dusauchoy en Tanzanie dans le cadre de la coopération judiciaire internationale

Le Ministère d'État, Ministère de la Justice et Garde des Sceaux informe l'opinion publique que Mme Denise Dusauchoy a été arrêtée le 30 août 2026 en République-Unie de Tanzanie par les autorités compétentes tanzaniennes, en exécution d'un mandat d'arrêt délivré par les autorités judiciaires de la République démocratique du Congo, dans le cadre des mécanismes de coopération judiciaire internationale.

Cette arrestation fait suite aux démarches judiciaires engagées par les autorités compétentes de la République démocratique du Congo dans le cadre de dossiers pénaux en cours d'instruction.

À cet égard, il convient de rappeler qu'en octobre et novembre 2025, le Procureur général près la Cour de cassation avait transmis aux autorités judiciaires belges trois (3) commissions rogatoires internationales relatives à des dossiers pénaux ouverts au Parquet de grande instance de Kinshasa/Gombe concernant Mme Denise Dusauchoy et d'autres personnes. Des mandats d'arrêt internationaux avaient également été émis dans le cadre de ces procédures.

Le Ministère d'État, Ministère de la Justice et Garde des Sceaux salue la qualité et l'efficacité de la coopération entre les autorités compétentes de la République démocratique du Congo et celles de la République-Unie de Tanzanie, qui ont permis l'exécution de cette mesure judiciaire dans le respect des procédures applicables.

Il exprime, à cet effet, sa reconnaissance aux autorités tanzaniennes pour leur collaboration diligente et réaffirme l'engagement de la République démocratique du Congo à renforcer la coopération judiciaire avec ses partenaires dans la lutte contre l'impunité et pour l'effectivité de la justice.

Le Ministère précise toutefois que l'arrestation de Mme Denise Dusauchoy constitue un acte de procédure judiciaire et ne préjuge en rien de sa culpabilité. L'intéressée demeure bénéficiaire de la présomption d'innocence jusqu'à l'intervention d'une décision judiciaire définitive.

Fait à Kinshasa, le 31 août 2026

Cellule de Communication

Palais de Justice, Kinshasa-Gombe

Tél : + 243 816 351 1289 E-mail : info@justice.gouv.cd www.justice.gouv.cd